AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20230627-121_2023-DE
en date du 06/07/2023 ; REFERENCE ACTE : 121_2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 juin 2023 à 18h00 à Nyons

Le Conseil communautaire, convoqué le 21 juin 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la CCBDP à Nyons

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre COMBES

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97
Nombre de voix délibératives : 70

Etaient présents : 54 (dont 4 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Pascale ROCHAS - André DONZE - Philippe CAHN - Laurence CHAUDET - Denis CONIL – Martine GUILBAUD (suppléante) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Odile PILOZ - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Marc BOMPARD - Yoann GRONCHI- Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Muriel BREDY - Alain FRACHINOUS – Fréderic BUR (suppléant) - Patrick TITZ - Alain NICOLAS - Jacques NIVON

Etaient absents ou excusés : 31

Annie FEUILLAS - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Sébastien ROUSTAN - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - François GIRAUD - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Christine ROUSSIN - Gérard PEZ - Eliane GAUTHIER - Claude SOMAGLINO

Excusés ayant donné pouvoir : 16

Juliette HAÏM a donné pouvoir à André DONZE - Michel TREMORI a donné pouvoir à Sébastien BERNARD - Jean-Michel LAGET a donné pouvoir à Eric RICHARD - Patrick LEDOUX a donné pouvoir à Stéphane DECONINCK - Eric LYOBARD a donné pouvoir à Alain FRACHINOUS - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Christian CORNILLAC - Stéphanie POUYET a donné pouvoir à Christian TEULADE - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Pierre COMBES - Thierry TATONI a donné pouvoir à Marie-Christine LAURENT- Jean GARCIA a donné pouvoir à Claude CHAMBON - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Patrick TITZ - Claude BAS a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Thierry DAYRE

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20230627-121_2023-DE
en date du 06/07/2023 ; REFERENCE ACTE : 121_2023

Politique du logement et du cadre de vie - PLH - Architecture Conseil

Rapporteur : Sébastien BERNARD (Jean-Michel LAGET, excusé)

Politique du logement et du cadre de vie

121-2023 Signature de la convention d'opération de revitalisation du territoire avec le programme « Petites villes de demain » de Nyons et Buis-les-Baronnies

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi ELAN et, notamment, son article 157 sur la création des opérations de revitalisation du territoire (ORT) ;

Considérant la circulaire du 4 février 2019 relative à l'accompagnement par l'Etat des projets d'aménagement des territoires et présentant l'ORT ;

Considérant le programme « Petites villes de demain » pour lequel les communes de Nyons et Buis-les-Baronnies se sont engagées selon les termes des conventions d'adhésion en date du 6 décembre 2021. Cette convention, d'une durée de validité de 18 mois, a pour but d'évoluer en convention d'opération de revitalisation du territoire à son échéance ;

Sur les bases des projets de revitalisation de Nyons et Buis-les-Baronnies, cette convention d'opération de revitalisation du territoire est proposée à la signature. Elle se décline par orientations stratégiques et leurs actions opérationnelles pour chaque commune, dans leur démarche de transformation à moyen et long terme et ainsi renforcer leurs fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire d'attractivité par le prisme de la transition écologique. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme, durant 5 ans à compter de la notification de signature, objet de la délibération

La convention d'ORT est signée entre les communes de Nyons et Buis-les-Baronnies labellisées « Petites villes de demain », la CCBDP, l'Etat et ses établissements publics, le Département de la Drôme, en articulation avec le dispositif « centres-villes et villages ».

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) que coordonne la Communauté de communes des Baronnies en Drôme provençale en lien avec son Projet de territoire en cours d'élaboration.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER la convention d'opération de revitalisation du territoire, tripartite avec les communes de Nyons et de Buis-les-Baronnies pour une durée de 5 ans ;

D'AUTORISER le Président à signer la convention d'opération de revitalisation du territoire ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmission en préfecture le : 06/07/2023

Mise en ligne le : 07/07/2023

Ampliation à :

Le Président

Thierry DAYRE

COMMUNAUTE de COMMUNES BARONNIES en DROME PROVENÇALE 26110 NYONS